Ville de **Sainte-Marthe-sur-le-Lac**

VISION SUR LE LAC

Octobre - Novembre 2009

Élection municipale
p. 3

L'actualité
p. 4 et 5

La grande Guignolée
p. 5

www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Message de la Mairesse

CHÈRES CITOYENNES, CHERS CITOYENS,

La saison des couleurs laisse déjà poindre quelques signes des splendeurs qui nous attendent. Profitons-en pour prendre l'air, pour visiter les nombreux sentiers pédestres et cyclables qui nous entourent. Bref, faisons le plein d'énergie avant l'arrivée de l'hiver!

Cette édition automnale de Vision sur le Lac contient une grande quantité de renseignements qui vous aideront à vous préparer pour l'hiver. Je vous invite donc à porter une attention particulière aux avis, rappels et mises en garde contenus dans les différentes sections, ce qui vous évitera bien des tracas.

LA FÊTE D'HALLOWEEN

Petites sorcières et fantômes sillonneront les rues de notre ville à l'occasion de la grande fête d'Halloween le 31 octobre prochain. Cette fête se prépare et se célèbre. J'invite donc parents et enfants à la plus grande prudence, et je vous souhaite beaucoup de plaisir... et surtout une très généreuse collecte de bonbons!

ÉLECTION MUNICIPALE

L'automne coïncidera cette année avec une élection municipale. Permettez-moi de vous dire qu'au cours des quatre dernières années, j'ai eu l'immense privilège de côtoyer des gens de cœur, des gens engagés qui ont, tout comme moi, un profond attachement pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Marthelacquoises et Marthelacquois, vous qui constituez notre communauté, profitez de l'occasion qui vous est donnée pour exercer votre droit de vote le 1er novembre prochain.

Bonne lecture
Me Sonia Paulus, mairesse

Word from the Mayor

DEAR FELLOW CITIZENS

The season of colours has already given us a peek at the splendour that awaits us. Take the opportunity to enjoy the fresh air and visit the many walking and bicycle paths that surround us. Replenish your energy before winter arrives!

This fall edition of Vision sur le Lac contains a large quantity of information that will help you prepare for winter. I ask you to pay special attention to the notices, reminders and warnings in various sections that will help you avoid all kinds of problems.

HALLOWEEN CELEBRATION

Little witches and ghosts will be crisscrossing the streets of our city during the big Halloween celebration on October 31. There is much preparation for this celebration, therefore I ask parents and children to be very careful. I hope you have lots of fun . . . and get lots of candy trick-or-treating!

MUNICIPAL ELECTION

This year, autumn will coincide with a municipal election. I would like to tell you that over the past four years, I have had the immense privilege to work alongside caring, committed individuals who, like myself, are deeply attached to the city of Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

The residents of Sainte-Marthe-sur-le-Lac who make up our community will have the opportunity to exercise their right to vote on November 1.

Enjoy your read,
Me Sonia Paulus, Mayor

Bulletin municipal
Octobre - Novembre 2009

Dans ce numéro

L'actualité	4
Loisirs, culture et vie communautaire	6
Babillard	8
Bibliothèque	10
Environnement	12
Urbanisme	14
Sécurité publique	16
Service des incendies	18
Sécurité civile	19

EXERCEZ VOTRE DROIT DE VOTE À L' ÉLECTION MUNICIPALE

Le dimanche 1er novembre 2009

Avez-vous le droit de voter?

Pour voter, vous devez avoir la qualité d'électeur, soit être âgé de 18 ans ou plus le jour du scrutin et remplir les conditions suivantes au 1er septembre 2009 :

- être inscrit sur la liste électorale;
- avoir la citoyenneté canadienne;
- être domicilié dans la municipalité et habiter au Québec depuis au moins six mois;
- ne pas être sous curatelle.

Important!

Pour voter, vous devez établir votre identité en présentant l'un des documents suivants :

- votre carte d'assurance maladie;
- votre permis de conduire;
- votre passeport canadien;
- votre certificat de statut d'Indien;
- votre carte d'identité des Forces canadiennes.

L'électeur qui n'est pas en possession de l'un de ces documents sera dirigé vers la table de vérification de l'identité des électeurs.

Où et quand aller voter

La tenue du **scrutin aura lieu le 1er novembre, de 10 h à 20 h.** Pour connaître les heures d'ouverture et le lieu de votre bureau de vote, consultez le site Internet www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca ou communiquez avec nous au 450 472-7310, poste 200. Vous pourrez également **voter par anticipation le dimanche 25 octobre, entre 12 h et 20 h,** au centre communautaire, situé au 99, rue de la Mairie.

Pour en savoir plus, visitez le www.electionquebec.qc.ca.

PROCHAINE PARUTION
Le 18 décembre 2009

Date de tombée de vos textes
Le 5 novembre 2009

Faites parvenir vos textes à
s.belisle@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Vision sur le Lac est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle vise à informer la population sur les activités et les événements qui se tiennent dans leur ville. Elle est distribuée gratuitement, au moins six fois par année, dans tous les foyers marthelacquois.

Responsable du bulletin
Sonia Paulus

Coordination
Stéphanie Bélisle

Conception, rédaction, infographie
Dinamik, Textes et Images Inc.

Révision des textes
Stéphanie Bélisle

Impression
Imprimerie des Pins

Distribution
Société canadienne des postes

Tirage
5 800 exemplaires

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec

Information
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec)
J0N 1P0

L'actualité

TAXES MUNICIPALES, 4e versement

Nous vous rappelons que le quatrième et dernier versement de votre compte de taxes municipales doit être effectué au plus tard le 3 novembre prochain.

Comment payer son compte de taxes?

- en argent comptant, par carte de débit ou par chèque à l'ordre de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, au comptoir de perception de l'hôtel de ville, au 3000, chemin d'Oka;
- à votre institution financière ou par paiement en ligne sur son site Web;
- en déposant votre paiement, par chèque seulement, dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville, près de l'entrée donnant sur le stationnement;
- par la poste.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires :
450 472-7310, poste 100.

MUNICIPAL TAXES - 4th instalment

We remind you that the fourth payment is due on Novembre 3.

How do I pay my taxes ?

- In person at the Taxation Department at City Hall, 3000 chemin d'Oka by cash, debit card or cheque payable to Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
- At your financial institution, either in person or using online banking
- By leaving your payment (cheque only) in the City Hall mailbox near the parking lot entrance
- By mail

For further information, call 450 472-7310, ext. 100.

RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

En avril, nous vous annoncions que la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac figurerait parmi les quelque mille communautés d'accueil du relais de la flamme olympique. Le **10 décembre prochain, entre 9 h et 10 h**, la flamme olympique, accompagnée d'un impressionnant cortège, sillonnera nos rues. Soyez de la fête! Joignez-vous à nous pour cet événement unique!

Visitez le site Internet de la Ville en novembre pour connaître le parcours exact et l'heure de passage. Découvrez le site officiel des jeux olympiques d'hiver 2010 www.vancouver2010.com.

PROGRAMMES DE RÉNOVATION DOMICILIAIRE

Vous comptez rénover ou apporter des améliorations à votre maison? Il ne vous reste que quelques mois pour profiter des programmes gouvernementaux de crédits d'impôt à la rénovation domiciliaire. Consultez les sites Internet www.cra-arc.gc.ca/cird et http://gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/citoyens/ pour en savoir plus sur ces programmes. L'information est également disponible à l'hôtel de ville.

LA GUIGNOLÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB

Le samedi 28 novembre

À l'approche du temps des fêtes, nous sommes plus sensibles que jamais à la pauvreté et à la solitude. Les Chevaliers de Colomb et les bénévoles qui les appuient généreusement tiendront leur grande Guignolée, le samedi 28 novembre. À compter de 10 h, les équipes sillonneront les rues de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour amasser des denrées non périssables et des dons en argent. Soyez généreux!

Participez à la Guignolée

Joignez-vous à nous le matin du 28 novembre dès 9 h, au sous-sol de l'église, point de départ de cette journée qui, espérons-le, sera fructueuse. Plus nous serons nombreux, plus notre collecte sera efficace.

Paniers de Noël

Les personnes qui souhaitent se procurer un panier de Noël doivent s'inscrire les lundis et les vendredis soirs entre le 2 novembre et le 11 décembre inclusivement à la Maison du citoyen (3101, rue de l'Église). La carte du citoyen est obligatoire pour l'inscription. Vous avez des questions? Laissez un message dans la boîte vocale du Conseil des Chevaliers de Colomb, au 450 491-7453. Un bénévole vous rappellera.

COLLECTE DE SANG ANNUELLE

Un don de sang, un don de vie

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac invite la population à participer à la collecte de sang annuelle, laquelle aura lieu **le dimanche 13 novembre, de 13 h 30 à 20 h**, au centre communautaire, situé au 99, rue de la Mairie.

Venez en grand nombre!

PARTICIPER ET S'INVESTIR DANS LA COMMUNAUTÉ

Vous aimeriez vous impliquer, rencontrer des gens et donner un peu de votre temps? Que ce soit une heure ici et là ou quelques jours par semaine, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est à la recherche de personnes désireuses de s'impliquer lors des événements annuels. Faites parvenir vos coordonnées et vos champs d'intérêt par courriel à s.belisle@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca, et nous vous ferons parvenir l'information concernant les différents comités qui seront mis sur pied en 2010.

Loisirs, culture et vie communautaire

FÊTE DES AÎNÉS

La Paroisse Sainte-Marie-du-Lac, en collaboration avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, invite les résidents qui auront 65 ans et plus en 2009 à participer, gratuitement, à un souper de Noël qui aura lieu le mercredi 2 décembre prochain.

Les résidents qui n'ont jamais participé à cette soirée, organisée déjà depuis 21 ans, sont invités à s'inscrire avant le 17 novembre auprès de Claudette Johnson Pilon, responsable de l'événement, au 450 491-3759.

ÉCOUTE AUX AÎNÉS

Vous vivez des difficultés? Vous souffrez de solitude et vous aimeriez parler à quelqu'un? Prévention Écoute des aînés est là pour vous, au bout du fil, au 450 472-7161.

CLUB DE SKI DEUX-MONTAGNES RIVE-NORD

Joignez-vous à notre Club de ski et profitez des joies de l'hiver!

Notre club s'adresse aux jeunes et moins jeunes de tous les niveaux. Vous pouvez vous inscrire à des leçons ou non.

Notre programme débute le 16 janvier 2010, pour 10 samedis consécutifs. Nous offrons plusieurs forfaits pour répondre à tous les goûts.

Service de transport par autobus offert.

SOIRÉE D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION

Le jeudi 19 novembre 2009, de 19 h à 20 h 30, au Pavillon Jeunesse Optimiste (3014, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac)

Renseignements : 450 473-0641

BOUSILLE ET LES JUSTES,

célèbre pièce de théâtre de Gratien Gélinas, sera présentée le samedi 21 novembre 2009, à la polyvalente Deux-Montagnes de Deux-Montagnes, à 20 h.

Mise en scène de Michèle Deslauriers, avec Marc-André Coallier, Yves Corbeil, Paul Dion, Béatrice Picard, Christine Lamer, Isabelle Drainville, Jacynthe René, Richard Robitaille et Denys Paris.

Pour réservation, téléphonez au 450 623-3131, visitez le www.lacomediehumaine.ca ou présentez-vous à la librairie Fortier, à la Place Saint-Eustache (anciennement Librairie Les Arcades).

DES JOURNÉES DE LA CULTURE COURONNÉES DE SUCCÈS

Les Marthelacquois et les Marthelaquoises ont participé en grand nombre aux activités gratuites organisées dans le cadre des Journées de la culture. Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire avait, pour l'occasion, tout mis en oeuvre pour offrir un programme diversifié répondant ainsi aux goûts et aux attentes de tous. Artisans de métiers d'art, dégustations de produits locaux et du terroir, atelier d'écriture, vente de livres déjà lus, artistes maquilleurs... bref, une quinzaine d'organismes attendaient la population pour leur faire découvrir leur passion.

À l'an prochain!

CLUB DE PÉTANQUE
INTÉRIEURE

Venez bouger et vous amuser les jeudis de 9 h à 16 h, au centre communautaire.

Bienvenue à tous et à toutes !

DANSE EN CŒUR

Participez à nos soirées de danse en ligne, qui ont lieu au centre communautaire, situé au 99, rue de la Mairie.

Cours les mercredis, de 9 h à 15 h
Le 28 octobre et les 4,11,18 et 25 novembre

NOS SOIRÉES

Le 7 novembre 2009
Dîner de fin de session le 25 novembre 2009
Souper de Noël le 28 novembre 2009

Tous les cours et soirées sont animés par Lyne Lefebvre et son équipe.
Joignez-vous à nous pour vivre des moments mémorables!

Pour plus d'information, contactez Francine Turcotte au 450 623-0786 (soir) ou Colette Lecompte au 450 491-5774 (soir), ou envoyez un courriel à danseencoeur@videotron.ca.

DANSE DE L'AMITIÉ

Danse de l'Amitié tient à remercier tous les élèves, et particulièrement ceux qui se sont présentés à toutes les sessions au cours des 19 dernières années!

SOIRÉES D'EXERCICE

Les samedis 31 octobre et 14 novembre, de 19 h 30 à 23 h.

SOIRÉE DANSANTE

Informez-vous sur le souper et la soirée de clôture de la session automnale.

Nos cours ainsi que nos soirées sont animés par notre professeure, Diane Degré. Carte de citoyen non obligatoire pour les soirées du samedi, qui ont lieu au centre communautaire, situé au 99, rue de la Mairie. Pour information : Jean-Claude au 450 473-8247, Louise au 450 623-0241, ou Jackie au 450 623-0230.

PAROISSE SAINTE-MARIE-DU-LAC
Apprendre à partager dès le jeune âge

La Paroisse Sainte-Marie-du-Lac, qui sert la communauté de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, invite les enfants à partager une partie des bonbons qu'ils auront recueillis le soir de l'Halloween avec les enfants plus démunis de notre communauté. Ils sont invités à apporter leurs friandises lors de la messe du dimanche 8 novembre prochain, à 10 h, au 3101, rue de l'Église, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Bienvenue à tous!

LE CERCLE DE FERMIÈRES

Les rencontres ont lieu le deuxième lundi de chaque mois, de 19 h 30 à 22 h, dans le local de l'organisme, situé au centre communautaire, au 99, rue de la Mairie. Si ce lundi est un jour férié, la réunion aura lieu le premier lundi du mois. Exceptionnellement, la première réunion mensuelle se tiendra le lundi 21 septembre.

Dates des ateliers d'artisanat

19 et 26 octobre
23 et 30 novembre
18 et 25 janvier
15 et 22 février
22 et 29 mars

Pour en savoir plus, communiquez avec Ginette Lalonde, au 450 491-7592, ou avec Rose-Marie Pharand, au 450 623-0054.

MES FOLIES...
JE LES FAIS ICI! 100 % LOCAL

Depuis le 1er juin, la population de la grande région de Deux-Montagnes peut participer au tout nouveau programme d'achat local intitulé *Mes folies... je les fais ici! 100 % local*, un projet mis sur pied par la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache–Deux-Montagnes–Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Comment profiter du programme?

- Grâce à la collaboration de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, partenaire du programme, vous avez reçu dans le bulletin municipal de juin l'outil précieux à conserver pour profiter du programme, votre Chéquier. Si vous souhaitez obtenir un Chéquier, visitez l'un des 46 commerces participant au programme, tous situés à Saint-Eustache, Deux-Montagnes ou Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Consultez le www.chambrecommerce.com pour connaître les commerces participants!
- Surveillez les vitrines pour repérer l'affiche du programme.
- Au moment d'effectuer vos achats chez les commerces participants, faites estampiller votre Chéquier afin d'accumuler 25 estampilles de 1 $.
- Lorsque vous avez complété votre Chéquier, profitez d'un rabais de 25 $, applicable lors de vos achats chez le commerce participant de votre choix. Le commerçant vous remettra par la suite un nouveau Chéquier. C'est tout simple!

Consultez le www.chambrecommerce.com pour connaître les règlements complets du programme et pour découvrir notre concours Web! Vous pourriez remporter un forfait « d'achats locaux » totalisant une valeur de 750 $!

N'oubliez pas, vos folies... faites-les ici!

Mes folies... je les fais ici! 100% LOCAL

La Bibliothèque

CHOIX DE NOUVEAUTÉS
DE MICHELINE ALOI

AUTEURE : Jean-Pierre Charland
TITRE : *Haute-Ville, Basse-Ville*
ÉDITIONS : Hurtubise

RÉSUMÉ : Ce roman, inspiré d'une affaire policière célèbre, dresse un portrait saisissant de la société québécoise des années 1920. Par un beau soir de juillet, en plongeant dans la rivière Saint-Charles, un garçon découvre le corps d'une jeune femme. Que fait la police? Rien, semble-t-il, ou plutôt, murmure-t-on, elle s'efforce de soustraire les coupables à la justice. Et voilà que le policier enquêteur chargé de l'affaire disparaît pour toujours dans les entrailles de Saint-Michel-Archange, l'immense asile de Beauport. Se pourrait-il que la vertu et la vie d'une pauvre fille de la Basse-Ville pèsent, dans la balance de la justice, moins lourd que la quiétude des familles aisées de la Grande Allée? Renaud Daigle, avocat récemment revenu à Québec, est prêt à tout pour découvrir la vérité...

AUTEUR : Millie Sydenier
TITRE : *Les Sorcières de Salem*
Série de 3 volumes
ÉDITIONS : Les Éditeurs Réunis (LER)
Pour les jeunes de 12 ans et plus

RÉSUMÉ : À l'automne de 1692, dans un petit village près de Boston, les cousines Abigail et Betty mènent une vie tranquille. Tout bascule lorsque leur père, Samuel Parris, engage une nouvelle domestique nommée Tituba. D'étranges événements semblent se produire en la présence de cette femme mystérieuse : des portes qui claquent toutes seules, des bougies qui s'éteignent... Et quand une épidémie de choléra vient secouer le village, un climat de peur s'installe. La sorcellerie est dans les esprits. Tituba prendra les deux jeunes filles sous son aile et leur enseignera les rudiments de la magie.

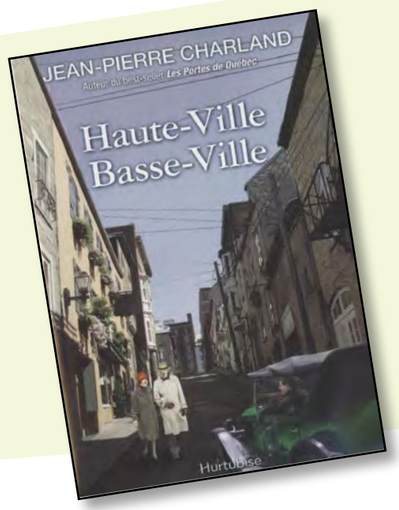

COUP DE CŒUR DE
MICHELINE CHEVALIER-DESROCHERS

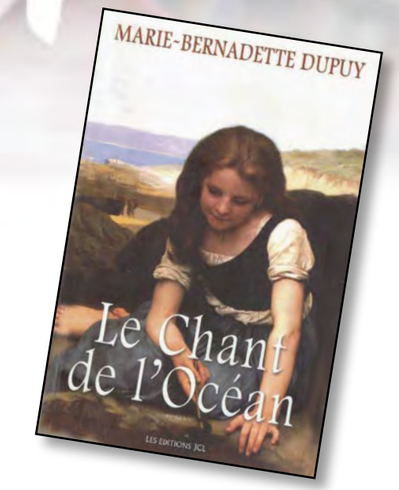

AUTEUR : Marie-Bernadette Dupuy
TITRE : *Le Chant de l'Océan*
ÉDITIONS : JCL

RÉSUMÉ : Charente-Maritime, 1926
Cette magnifique histoire est baignée par les vents de l'océan et la dureté de la montagne. Ses personnages principaux sont les acteurs du littoral atlantique, qui travaillent les pieds dans la vase et les mains dans l'eau de mer, seule façon de survivre dans ce milieu difficile qu'est la culture des huîtres.

Violaine a six ans quand elle devient orpheline. On transplante alors cette fleur d'eau chez une tante dans les Pyrénées, près de Lourdes. À mesure qu'elle grandit, la fillette se heurte à la méchanceté, à l'indifférence, voire à la cruauté des adultes. Heureusement, certains anges placés sur sa route lui réserveront la tendresse et l'amour si essentiels à la survie d'une jeune femme qui, pourtant, n'aspirait qu'au bonheur.

Marie-Bernadette Dupuy possède une très belle écriture. Elle parvient à rendre attachants tous ses personnages, même ceux qui manquent de tendresse. La lecture de ce roman nous réserve de très belles émotions. Bonne lecture!

L'HEURE DU CONTE
À L'OCCASION DE L'HALLOWEEN

Le jeudi 29 octobre, à 18 h 30 - Jeune public de 4 à 8 ans
ABRACADABRA!!! Contes pour les petits sorciers et sorcières. Chansons, rondes, formules magiques et bricolage sont au programme. Pour l'occasion, les enfants sont invités à se présenter costumés. Cette activité gratuite aura lieu au centre communautaire.
Réservations (places limitées) : 450 974-7111, poste 101

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Du lundi au jeudi, de 14 h à 20 h
Le vendredi, de 10 h à 14 h
Le samedi, de 10 h à 16 h
Le dimanche, de 13 h à 16 h

Environnement

COLLECTE DE FEUILLES MORTES

La collecte spéciale de feuilles mortes aura lieu les vendredis 23 et 30 octobre, et 6, 13 et 20 novembre 2009. Les feuilles seront acheminées au site de compostage de la compagnie Mironor. Utilisez des sacs à ordures orange ou transparents et placez-les en bordure de la rue la veille ou avant 7 h le jour de la collecte. (Ne mettez pas les feuilles mortes dans les bacs.)

Vous pouvez également disposer des feuilles mortes au garage municipal durant les heures régulières d'ouverture, où un emplacement est réservé à cette fin.

COLLECTE DES GROS REBUTS

Les petits meubles, sacs en surplus, matelas ou autres petits objets sont ramassés le 3e mercredi de chaque mois. Nous vous rappelons que les branches, morceaux de bois, planchers, débris de rénovation ou de construction ne sont pas ramassés lors de ces collectes et ne peuvent être déposés dans les bacs. Vous pouvez cependant en disposer au garage municipal, moyennant des frais de 20 $ pour l'équivalent d'une remorque de 4 pi par 8 pi. Notez que le bardeau d'asphalte et les produits toxiques sont refusés en tout temps.

DONNER UNE DEUXIÈME VIE À VOS **MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS**

Le Grenier populaire des Basses-Laurentides est un magasin de meubles et d'électroménagers d'occasion à prix modiques. L'organisme ramasse les dons du public (meubles, électroménagers, électroniques, vêtements, etc.) et offre gratuitement le service de collecte de meubles et d'électroménagers sur rendez-vous seulement. Pour en savoir plus, visitez le www.grenierpopulaire.com ou téléphonez au 450 623-5891.

Environment

FALL LEAVES COLLECTION

The special collection of fallen leaves will take place on Fridays, on October 23 and 30, and on November 6, 13 and 20, 2009. Leaves are taken to the Mironor company's composting site. Green waste must be disposed of in orange or clear garbage bags, and taken to the curb before 7 a.m. on removal day. Recycling and garbage bins must not be used for green waste removal.

You can also place leaves in any suitable container (paper or plastic bags, or in bulk) and bring them to the municipal garage during regular hours, where a designated area has been made accessible for that purpose.

COLLECTION OF LARGE **AND BULKY ITEMS**

Items such as small pieces of furniture, excess garbage bags, mattresses and other such small items are removed the third Wednesday of each month. We remind you that collection of large items does not apply to tree branches, boards or pieces of wood, nor to construction debris and that those items should not be discarded in recycling and garbage bins. You can discard large and bulky items at the municipal garage. A fee of $20 will be charged for a volume equivalent to a 4- by 8-foot trailer. Note that asphalt shingles and toxic products are forbidden at all times.

GIVE A SECOND LIFE **TO FURNITURE AND APPLIANCES**

Le Grenier populaire des Basses-Laurentides is a second hand, low cost furniture and appliance store. Donations such as furniture, appliances, electronics, clothes, etc. can be collected free of charge upon appointment only. For more information, visit their Web site at www.grenierpopulaire.com or call at 450-623-5891.

Urbanisme

DÉPART À LA RETRAITE

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite une très joyeuse retraite à M. Pierre-Paul Guay qui a occupé la fonction d'inspecteur municipal pendant 32 ans. Au fil des ans, il a fait la connaissance de nombreux citoyens avec lesquels il a tissé des liens étroits. Collègues et amis lui souhaitent donc une retraite active et remplie de défis.

QUELQUES RAPPELS

Coupe des arbres

Toute personne qui désire procéder à l'abattage d'un arbre doit faire une demande de permis à cet effet. L'abattage d'un arbre peut être autorisé exclusivement pour les motifs suivants : s'il est mort ou atteint d'une maladie incurable, s'il présente un danger pour la santé ou la sécurité publique, s'il cause des dommages à la propriété privée ou publique, s'il rend impossible l'exécution de travaux publics, d'une construction ou d'un ouvrage autorisé en vertu des règlements municipaux. Vous pouvez obtenir un permis pour l'abattage d'un arbre à l'hôtel de ville, au coût de 5 $. Cette procédure permet à la Ville d'assurer un contrôle de la coupe des arbres et la préservation de nos arbres sur le territoire de la ville.

Stationnement des véhicules

Dans toutes les zones résidentielles, le remisage de remorques à usage personnel, de roulottes et d'embarcations avec ou sans moteur est interdit entre la façade de votre résidence et la rue. Il est également interdit de remiser sur un terrain privé de l'équipement lourd ou de la machinerie (béliers mécaniques, rouleaux compresseurs, appareils de soudure, tracteurs, chargeurs, etc.).

Abris temporaires

Les abris piétonniers et d'automobiles peuvent être installés à compter du 15 octobre et complètement démontés pour le 15 avril. Ces abris doivent être érigés conformément au règlement et respecter la distance minimale de 0,30 m (1 pi) de l'emprise de la voie publique. Dans le cas d'un terrain de coin, l'abri ne doit jamais être installé dans le triangle de visibilité fixé à 6 m (20 pi) du point de rencontre des lignes de rues bordant le terrain.

La Ville ne sera en aucun cas responsable des dommages causés aux abris d'automobiles temporaires par sa machinerie et ses employés lors des travaux d'entretien des rues si ces structures n'ont pas été montées conformément à la réglementation en vigueur. Un dépliant sur les abris temporaires est disponible à l'hôtel de ville.

Urban planning

RETIRING

The Town of Sainte-Marthe-sur-le-Lac extends its best wishes for a happy retirement to Pierre-Paul Guay, who has served as municipal inspector for the past 32 years. Throughout the years, he has developed countless friendships with citizens of Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Colleagues and friends wish him a happy and active retirement.

A FEW REMINDERS

Cutting trees

We wish to remind you that it is forbidden to cut down a tree on a private property unless you have first obtained a permit from City Hall. Cutting a tree can be authorized only in the event that the tree is dead, dying, severely damaged, unstable or severely leaning and in danger of falling; if it represents a threat for public health and safety; or if it is interfering with, or preventing, the completion of construction or other works authorized by the City and complying with municipal bylaws. The permit costs only $5 and allows the City to monitor tree felling practices. Tree preservation on our territory is everyone's pride!

photo Marie-Maude Brunet

Parking of vehicles and equipment

In residential zones, the storing of boats, trailers, caravans, tent-trailers and recreational vehicles and/or other similar equipment is allowed only in backyards and side yards. Storing of heavy equipment or machinery (hydraulic ram, steamroller, welding equipment, tractors, etc.) is also forbidden. This provision applies throughout the municipality of Sainte-Marthe-sur-le-Lac, without exception.

Temporary shelters

Pedestrian shelters and carports are being used more widely. These can be installed as early as October 15, and must be entirely removed by April 15. They must be installed according to applicable by laws, 1 foot clear of the street's right of way. For corner lots, pedestrian shelters or carports must never be installed within the visibility triangle at 20 feet from the intersecting streets bordering the property.

Finally, the City is not responsible for any damages caused to carports by its snow removal equipment or employees during maintenance operations if the structure has not been installed according to the applicable regulations. During your next visit to City Hall, feel free to request and read our brochure on temporary shelters.

Sécurité Publique

UN HALLOWEEN ÉPEURANT… ET SÉCURITAIRE

Ah! l'Halloween! Une soirée magique où les enfants enfilent des déguisements magnifiques et extravagants avant de partir à l'aventure dans les rues! Une soirée de frayeurs et de surprises au terme de laquelle ils rentreront exténués, mais ravis et chargés de toutes sortes de friandises! L'occasion est bien choisie pour faire participer les enfants à la décoration de la maison et à la confection de leur costume.

Décorer n'est pas sorcier!

Une maison décorée et illuminée est propice à une ambiance festive. Elle indique aux enfants que ses propriétaires célèbrent l'Halloween et qu'on peut s'y procurer des friandises. Les tout-petits, qui risquent d'être fatigués après quelques minutes de cueillette, peuvent se déguiser et aider leurs parents à distribuer les friandises aux petits monstres qui se présenteront chez eux. Voici quelques conseils pour décorer votre domicile pour l'Halloween :

- Lors qu'il est question d'agrémenter et de colorer votre maison pour l'Halloween, la citrouille occupe bien sûr une place de choix. Et comme il est agréable de la décorer! Les jeunes enfants ne devraient cependant jamais découper les citrouilles. Demandez-leur plutôt de tracer les contours du visage – que vous découperez ensuite vous-même – ou laissez-leur dessiner le visage de la citrouille avec un crayon indélébile ou de la peinture.
- Assurez-vous que votre maison est sécuritaire pour les jeunes. Retirez tous les objets autour de la maison sur lesquels ils pourraient trébucher. Assurez-vous que l'éclairage permet aux enfants de voir où ils posent les pieds. Un escalier mal éclairé pourrait être la source de chutes malencontreuses.
- Tenez les chandelles, les feux follets, les allumettes et les briquets hors de la portée des enfants. En raison de leurs mèches multiples, les chandelles d'Halloween présentent un danger. Il est donc préférable de ne pas les utiliser. En effet, elles peuvent produire, une fois allumées, une immense flamme ou plusieurs grosses flammes rapprochées les unes des autres et dégager une chaleur intense. Elles représentent ainsi un danger pour tous les objets qui se trouvent à proximité, tels que les rideaux et le rebord des fenêtres.
- Si vous utilisez des chandelles décoratives pour l'intérieur ou l'extérieur, assurez-vous qu'elles sont certifiées par des organismes reconnus tels que l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC ou C-UL). Enfin, vérifiez les lumières : assurez-vous que les prises de courant ne sont pas brisées ou fissurées et que les câbles ne sont pas effilochés. Débarrassez-vous des lumières endommagées et ne surchargez pas vos rallonges.

DES COSTUMES BRILLANTS… DANS TOUS LES SENS DU TERME!

Il est important de tenir compte de la sécurité de l'enfant lors de la confection de son déguisement. Voici quelques conseils :

- La température sera sans doute fraîche le soir du 31 octobre. Aussi, vous devez vous assurer que le costume de votre enfant sera assez ample pour être porté par-dessus des vêtements chauds. De préférence, il ne sera également ni trop encombrant ni trop long. Vous éviterez ainsi que votre enfant trébuche ou entre en contact avec une source de chaleur.
- Les enfants devraient enfiler des chaussures confortables, car ils marcheront davantage ce soir-là.
- Optez pour un costume aux couleurs vives et intégrez-y une bande de ruban phosphorescent. Votre enfant sera ainsi plus visible aux yeux des automobilistes.
- Préférez le maquillage et la peinture conçue pour le visage aux masques. En effet, ceux-ci peuvent réduire le champ de vision de votre enfant et nuire à sa respiration.
- Si vous fabriquez des épées, des couteaux et d'autres accessoires similaires, optez pour des matériaux souples.
- Si vous ajoutez une barbe ou une perruque à votre costume, assurez-vous que son étiquette porte la mention « résistant aux flammes » (ce qui ne signifie pas pour autant qu'elle soit à l'épreuve du feu). Les costumes fabriqués à l'aide d'un tissu léger brûlent plus rapidement lorsqu'ils sont exposés aux sources de chaleur. Préférez les costumes en nylon ou en polyester épais.
- Prévoyez un sac à dos au cas où le sac de friandises deviendrait trop lourd.

Sergent Marc Leduc
Section sociocommunautaire
450 473-4686, poste 233

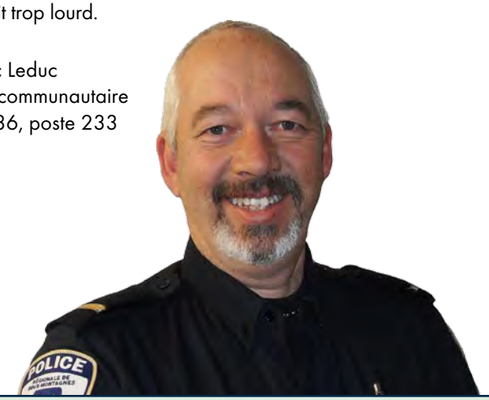

« Des friandises, s.v.p.! »

À l'Halloween, la plupart des jeunes sortent à l'heure du crépuscule, mais la première vague de jeunes fantômes, sorcières et rockeurs peut frapper à votre porte dès la fin de l'après-midi. Les parents devraient accompagner leurs enfants jusqu'à ce que ces derniers soient assez grands pour sortir seuls. Voici d'autres conseils pour une soirée d'Halloween sans incident :

- Gardez vos animaux domestiques à l'intérieur et tenez-les loin des jeunes, surtout si la présence d'étrangers les excite ou les effraie.
- Les enfants devraient demeurer dans les zones bien éclairées, ne frapper qu'à la porte des maisons dont les lumières extérieures sont allumées et, surtout, ne jamais entrer à l'intérieur d'une maison. Ils doivent marcher plutôt que courir de maison en maison, et demeurer sur le trottoir ou sur le côté de la rue qui fait face à la circulation. Enfin, ils doivent traverser au coin des rues et regarder dans toutes les directions avant de le faire.
- Assurez-vous que vos enfants ne mangeront pas leurs friandises avant que vous ne les ayez examinées. S'ils ont bien mangé le soir de l'Halloween, ils seront moins tentés de piger dans leur sac en cours de route.
- Les friandises sont ce que l'Halloween a de mieux à offrir. Examinez les friandises de vos enfants avant qu'ils ne les mangent. Jetez celles dont l'emballage est endommagé. Vérifiez les jouets pour vous assurer qu'ils ne comportent pas de petites pièces qui pourraient être dangereuses pour les enfants de moins de trois ans.

Amusez-vous bien et joyeuse Halloween!

Service des incendies

RAMONAGE POUR LES VILLES DE **Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac**

Notez que la compagnie de ramonage retenue a commencé à offrir ses services de porte-à-porte.

La compagnie mandatée par le Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes– Sainte-Marthe-sur-le-Lac est, cette année encore :

Le Meilleur Ramoneur inc.
870, rue Serge
Laval (Québec)
Téléphone : 450 962-8186

Le prix de base est de 20 $. Vous pouvez, sur demande, obtenir le nettoyage complet de votre cheminée moyennant un coût additionnel. Le prix peut être plus élevé après le 1er septembre.

Il est obligatoire de faire ramoner votre cheminée chaque année. Cette intervention sert à enlever la suie et la créosote (la créosote durcie peut être enlevée lors d'un nettoyage spécial). Le nettoyage des conduits et de la base de la cheminée est de la responsabilité du propriétaire, du locataire ou de l'occupant de la résidence ou du logement, selon le cas.

En cas de refus de ramonage, il est important de vous présenter au Service de sécurité incendie afin de remplir le formulaire à cet effet. Il incombe au propriétaire de fournir une preuve que le ramonage a été fait.

Service de sécurité incendie intermunicipal
Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac
a/s de Monsieur Ron Hunt, directeur
206, 8e Avenue
Deux-Montagnes (Québec) J7R 3K3

Si vous êtes absent lors de leur passage à votre domicile et que vous avez reçu un avis, vous devez téléphoner afin de prendre rendez-vous pour votre ramonage.

Si entre-temps d'autres compagnies vous sollicitaient, nous vous demandons de bien vouloir nous en aviser rapidement.

Si vous avez des questions, communiquez avec le Service de sécurité incendie.

Sécurité civile

LES TORNADES ET / OU LES VENTS VIOLENTS ... Les furies du ciel ...

Rappelez-vous la microtornade d'août 2006 et 2007, à Sainte-Marthe-sur le Lac, au coin du chemin d'Oka et la 11e Avenue

QU'EST-CE QU'UNE TORNADE?

Le mot tornade vient de 2 termes espagnols: « tronada » (orage) et « tornar » (tourner). C'est le phénomène météorologique le plus violent, destructeur et sournois qui existe. C'est une tempête de petite dimension concentrant en peu d'espace énormément d'énergie. Elle peut tout détruire sur son passage. Sa soudaineté, sa brève durée et le sentiment de complète impuissance que sa force impitoyable provoque en font une véritable ennemie. Comparativement à un ouragan, la tornade agit sur une échelle beaucoup plus petite et dure beaucoup moins longtemps. Elle est toujours accompagnée d'un orage violent, précédée de pluie (pouvant aller jusqu'à 70 mm soudainement) et souvent de grêle, et ordinairement suivie de fortes averses.

ACTEURS MÉTÉO NÉCESSAIRES À LA FORMATION D'UNE TORNADE

Déstabilisation excessive de l'air rendue possible par, à la fois :

- le réchauffement par la base grâce à l'action du rayonnement solaire et par une circulation d'air en provenance du golfe du Mexique (Au sol, à ce moment, l'air est très chaud et très humide.);
- le refroidissement par le sommet d'une tranche de l'atmosphère assuré par une circulation d'air provenant de l'ouest ou du nord-ouest.

Cet agencement est particulièrement explosif. Il suffit d'une poussée vers le haut pour que se développent de violents orages qui pourraient générer des tornades. Le mouvement ascendant est amorcé par un soulèvement forcé à l'avant d'un front froid.

PRÉVISION DES TORNADES ET DES VENTS VIOLENTS

Depuis 1952, des satellites et des radars aident à prévoir, avec le plus de précision possible, l'étendue de la région où pourrait frapper la tornade.

Source : Site Internet de « Sécurité publique Québec »

À QUEL MOMENT DE L'ANNÉE A LIEU UNE TORNADE?

Entre avril et septembre, mais surtout en mai et juin.

DURÉE DE VIE

De quelques minutes à une heure.

FRÉQUENCE

Très variable, selon les endroits. Plusieurs centaines de fois dans le « Chemin des tornades », très rare ailleurs. La plus grande probabilité de formation de tornades est entre 15 h et 19 h environ, avec un maximum entre 17 h et 19 h.

QUOI FAIRE EN CAS DE TORNADE OU DE VENTS VIOLENTS

Se tenir loin des portes, fenêtres et murs extérieurs. Se protéger la tête. Se réfugier au sous-sol, sous une table robuste, sous un escalier ou dans un placard. Se tenir au centre de la maison ou sur le côté opposé à l'orage, c'est-à-dire dans le coin sud-ouest du refuge. Éviter les bâtiments dotés de vastes toitures (stade, grange, par exemple). Dans un immeuble à bureaux, se réfugier dans un corridor intérieur, au niveau inférieur et de préférence dans le sous-sol. En plein air, se déplacer dans la direction perpendiculaire à la trajectoire de la tornade, ou sinon s'allonger dans un fossé ou un ravin. Ne pas rester dans la voiture. S'il n'y a pas d'abri, s'accrocher à la base d'un arbuste ou d'un taillis.

ÉCHELLE DE FUJITA

Cette échelle détermine l'intensité des tornades.
F0 (léger) : vents de moins de 115 km/h, dommages légers.
F1 (moyen) : vents de 116 à 179 km/h, dommages aux toitures.
F2 (fort) : vents de 180 à 251 km/h, toitures arrachées.
F3 (sévère) : vents de 252 à 330 km/h, maisons partiellement détruites.
F4 (très sévère) : vents de 331 à 416 km/h, maisons détruites.
F5 (destruction totale) : vents de plus de 417 km/h.

Sylvain Goudreault, conseiller
Sécurité civile de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Votre conseil

Sonia Paulus, mairesse
450 472-7310, poste 144
s.paulus@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

MRC de Deux-Montagnes
Conseil régional des élus des Laurentides

François Robillard, conseiller du district 1
450 472-7310, poste 251
f.robillard@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité consultatif d'urbanisme
Centre de tri Tricentris
Services communautaires
Comité de protection des boisés
Incendies
Administrateur au Forum Jeunesse Laurentides

Sylvain Goudreault, conseiller du district 2
450 472-7310, poste 252
s.goudreault@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité de sécurité publique
Office municipal d'habitation
Mesures d'urgence et sécurité civile
Centre local de développement

Olivier Hamel, conseiller du district 3
450 472-7310, poste 253

o.hamel@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Yves Legault, conseiller du district 4
450 472-7310, poste 254
info@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité de la sécurité publique
Comité intermunicipal de transport
Comité des finances et administration
Office municipal d'habitation
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Richard Paquette, conseiller du district 5
450 472-7310, poste 255
r.paquette@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité consultatif d'urbanisme
Comité intermunicipal de transport
Comité des finances et administration
Comité des travaux publics
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Daniel B. Bisson, conseiller du district 6
450 472-7310, poste 256
db.bisson@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité d'action et de protection de la sablière
Centre de tri Tricentris
Comité des travaux publics
Comité de protection des boisés

Pour nous joindre

HÔTEL DE VILLE

3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 472-7310
Cabinet de la mairesse :	poste 144
Direction générale :	poste 144
Relation avec les citoyens :	poste 109
Service du greffe :	poste 211
Service de l'urbanisme :	postes 121 et 122
Service de taxes :	poste 100

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3003, chemin d'Oka, local 103
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 974-7111

WWW.VILLE.SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC.QC.CA

CENTRE COMMUNAUTAIRE

99, rue de la Mairie
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 472-7310
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :	postes 145, 146 et 148
Chalet parc municipal :	450 623-8858

GARAGE MUNICIPAL
SERVICE DE L'ENTRETIEN ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2960, boulevard des Promenades
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 623-5798

POLICE RÉGIONALE	450 473-4686
SERVICE DES INCENDIES	450 473-2730
URGENCES	911